

Présents : MM. CHANDELIER (pouvoir de M. OUDIN), LEVILLAIN, Mme MABIRE, MM. DUVAL (pouvoir de M. MOREL), VIVIER, BRISSOT, Mmes VAQUE, CARLES, MM. LALLIER, Mme BOURDON.

Absents excusés : Mme FOURNIER, MM. MOREL (a donné pouvoir à M. DUVAL), LLANES, MARION, OUDIN (a donné pouvoir à M. CHANDELIER).

Secrétaire de séance : M. VIVIER.

2020 - 024

Elections des délégués aux sénatoriales 2020 :

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

Le Maire a indiqué que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes MABIRE et VAQUE ainsi que Mme BOURDON et M. LALLIER.

M. VIVIER a été nommé secrétaire du bureau de vote.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Le président du bureau a proposé, comme la loi le permet, de voter par scrutin de liste, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité cette proposition.**

a) Élection des délégués titulaires

MM. OUDIN, BRISSOT et CHANDELIER se sont déclarés candidats Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Gaétan BRISSOT : 12 voix.
- David OUDIN : 12 voix.
- David CHANDELIER : 12 voix.

Ainsi, la majorité absolue étant fixée à 7 voix, 3 sièges de délégués titulaires ont été attribués au premier tour.

MM. OUDIN, BRISSOT et CHANDELIER ont été élus délégués titulaires aux élections sénatoriales 2020, au premier tour.

b) Élection des délégués suppléants

MM. LEVILLAIN, DUVAL et VIVIER se sont déclarés candidats. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Christophe LEVILLAIN : 12 voix.
- Nicolas DUVAL : 12 voix.
- Alain VIVIER : 12 voix.

Ainsi, la majorité absolue étant fixée à 7 voix, 3 sièges de délégués suppléants ont été attribués au premier tour.

MM. LEVILLAIN, DUVAL VIVIER ont élus délégués suppléants aux élections sénatoriales 2020, au premier tour.